

MAITRE D'OUVRAGE



Commune de LAPALUD

Hôtel de Ville
Cours des Platanes
84 840 LAPALUD
Tél. : 04.90.40.30.73
Fax : 04.90.40.28.88

ARCHITECTES

ARPEGE-ARCHITECTURES

5 Rue Nicolas Lescuyer
84 000 AVIGNON
Tél. : 04.90.82.63.33
Fax :

BUREAU D'ETUDES



BETEREM-INGENIERIE

1311 Route de l'aérodrome
BP 11256
84 911 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 04.90.87.16.79
Fax : 04.90.87.19.09

CONTROLE TECHNIQUE

Tél. :
Fax :

**REUTILISATION / REHABILITATION / EXTENSION
DU GROUPE SCOLAIRE « ECOLE DU PARC »
LAPALUD (84)**

**CAHIER DES CHARGES
MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

1. Contexte du projet

Le présent document a pour objet de définir la mission géotechnique à réaliser dans le cadre du projet de «Réutilisation / Réhabilitation / Extension du groupe scolaire « Ecole du Parc » sur la commune de LAPALUD (84).

La Maîtrise d'œuvre a pour l'instant réalisé les phases Diagnostic technique et Esquisse.

Il s'agit donc de travaux de réhabilitation de l'existant d'une part, et d'**extension** d'autre part.

Le bâtiment étudié, l'école du Parc, est un établissement scolaire et il a pour vocation de le rester. Cet établissement est et restera donc un **établissement recevant du public (ERP) de type R**.

Tous les locaux sont et resteront en rez-de-chaussée.

Effectif futur total estimé à 180 personnes (considérant que l'usage de la salle multi-activité sera réservé à l'établissement pendant les heures de présence des élèves).

Effectif > 100 personnes et < à 300 personnes, donc pour un type R : **4^{ème} catégorie**.

PUISSANCE DE LA CHAUFFERIE : 2 x 81 k soit 162 k au total.

Pour information, les travaux de **réhabilitation** porteront essentiellement sur les prestations suivantes :

- Changement de toutes les menuiseries extérieures
- Création de brise-soleil par avancée de toiture côté Sud
- Réfection des peintures intérieures et extérieures
- Mise en œuvre d'un sol souple sur l'ensemble des locaux existants
- Reprise complète de tous les sanitaires
- Adaptation du chauffage
- Création d'une VMC double flux
- Aménagement d'un parking extérieur côté Est du bâtiment
- Aménagement des extérieurs côté cour de récréation
- Reprise des couvertures en tuiles avec vérification de la charpente
- Réfection des toitures et chéneaux étanchées
- Réparations ponctuelles sur les bétons (fissures, épaufrures)
- La mise en conformité pour l'accessibilité des PMR (création de rampes, ...)
- Installation de courants faibles
- Travaux sur le réseau de courants forts

Concernant les extensions qu'il est envisagé de réaliser :

- **Extension des salles de repos au nord** : création d'un bâtiment en simple RDC, connecté au bâtiment existant par un S.A.S.

- **Extension du préau pour la création d'une salle d'activités à l'Est.**
- **Création d'un nouveau préau (de forme courbe) à l'ouest** du préau existant, qui sera lui-même aménagé en salle d'activités et circulation.
- **La construction d'un espace refuge** au centre de la cour (terrasse en béton armé surélevé de 1m de haut et accessible par des rampes).

En complément de ces indications, sont précisés ci-dessous les grands principes des constructions neuves du projet :

- Construction type poteaux-poutres avec remplissage en blocs d'agglomérés creux de 20cm.
- Fondations superficielles ancrés de 60cm sous le TN (mise hors gel). Etude de sol indispensable pour l'APS.
- Dallage sur terre-plein.
- Toiture :

Bâtiment contenant les salles de repos : couverture traditionnelle en tuiles (dito existant) supportée par une charpente bois apparente (/ sécurité incendie).

Extension du préau contenant la salle d'activités : toiture terrasse inaccessible avec revêtement d'étanchéité auto-protégé.

- Isolation par l'extérieur protégée par un revêtement plastique épais (RPE) ou par un doublage en gabions* (suivant élévations Architecte).

* *Gabions* : ouvrage formé de paniers en treillis remplis de pierres et empilés les uns sur les autres.

⇒ VOIR ESQUISSE ARCHITECTE JOINTES AU PRESENT CAHIER DES CHARGES et voir extrait de ces plans en annexe.

2. Définition de la mission à réaliser

Il s'agira d'une mission normalisée de Contrôle Technique comprenant l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous :

- HAND Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- L Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- LE Solidité des constructions existantes (inclus la mission AV en l'occurrence car les extensions se font contre l'existant).
- P1 Solidité des ouvrages et éléments d'équipement non indissociablement liés
- PS Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (**pour les extensions**)
- PV Récolement des procès-verbaux d'essais de fonctionnement des installations
- SEI Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- F Fonctionnement des installations

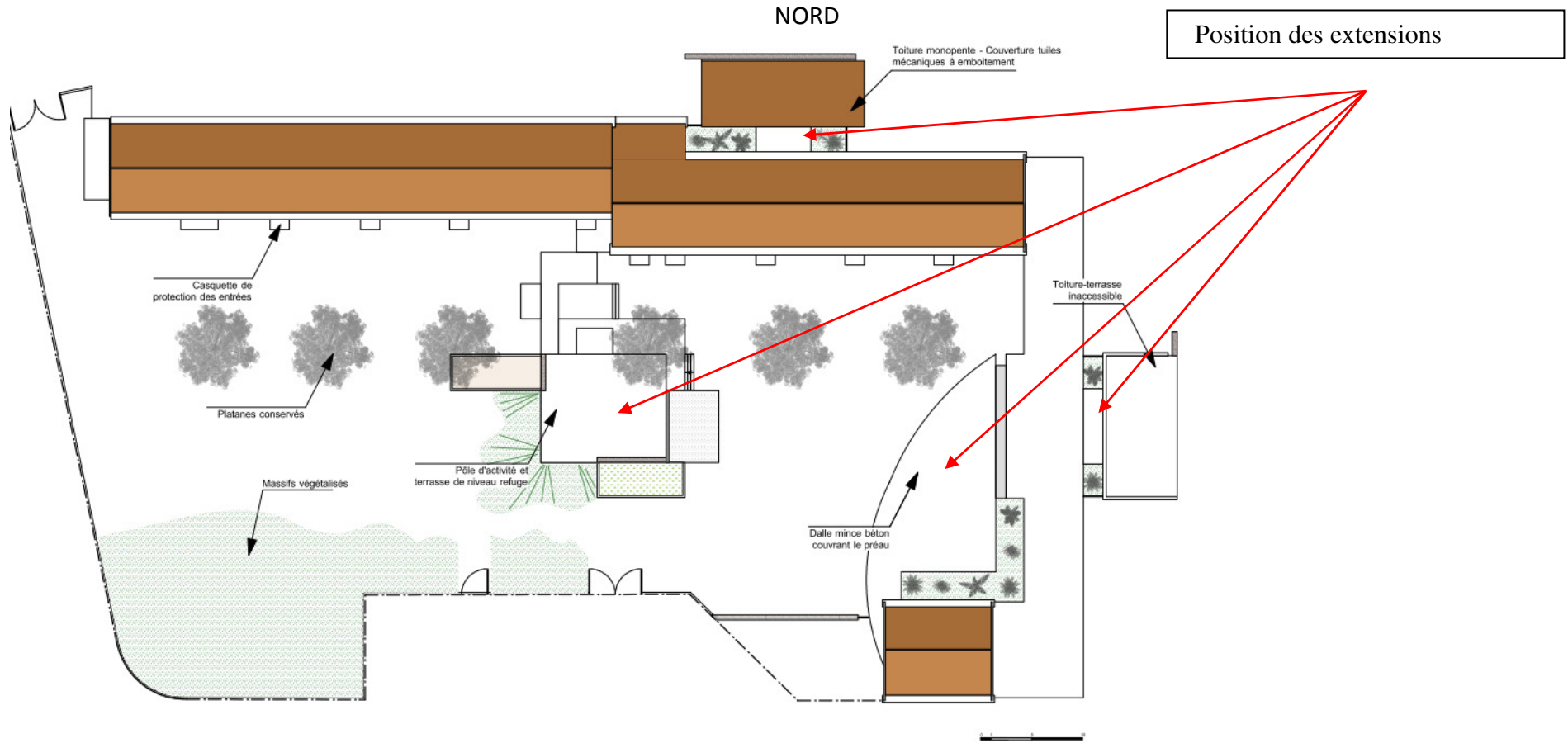
Précisions sur les modalités de réalisation de la mission :

- Analyse des pièces et participation à des réunions durant la phase conception.
Etablissement de rapports de contrôle technique.
- Visa des documents d'EXE en phase chantier + présences en réunions de chantier selon besoin.
- Etablissement du rapport final de contrôle technique.

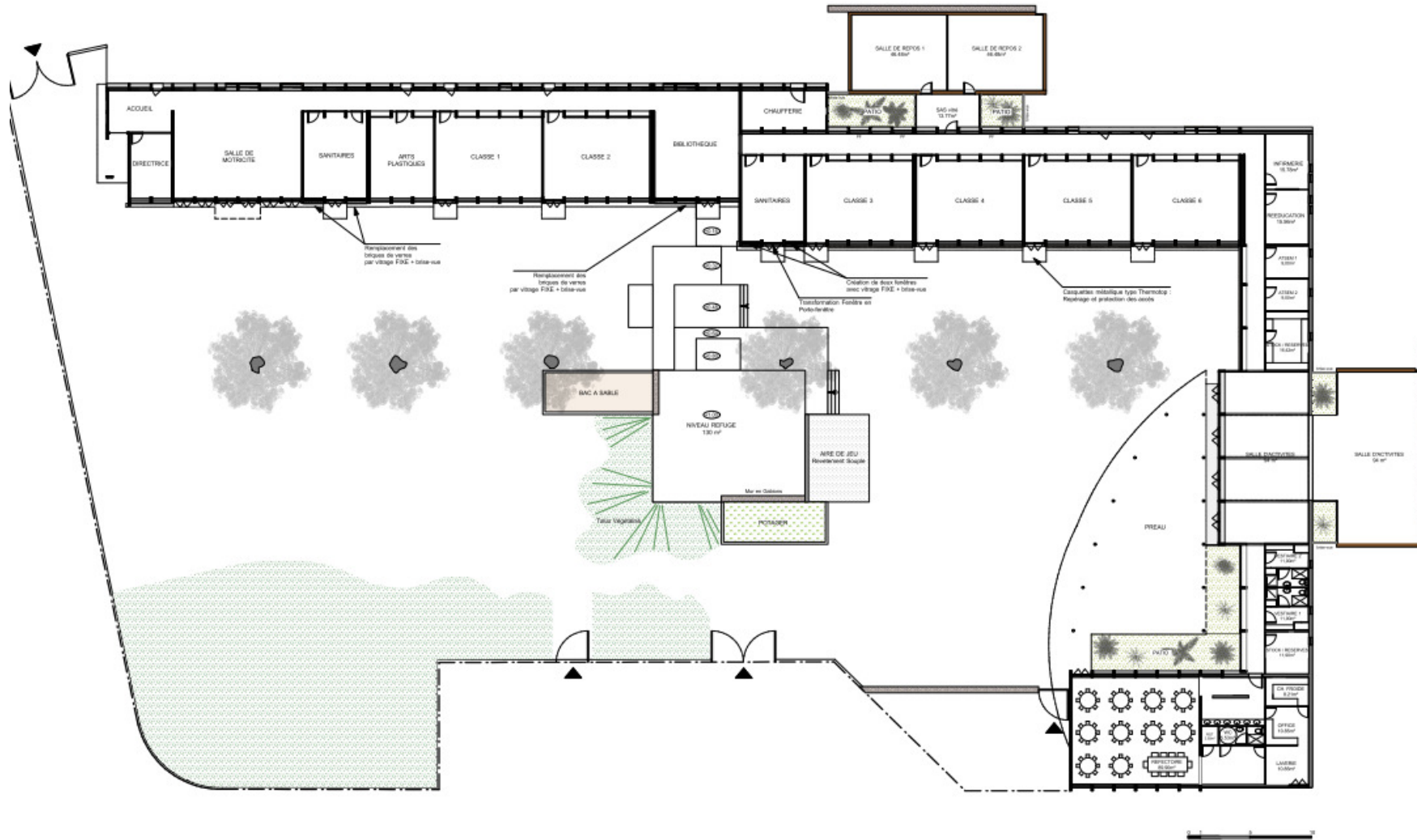
3. Documents à disposition du géotechnicien

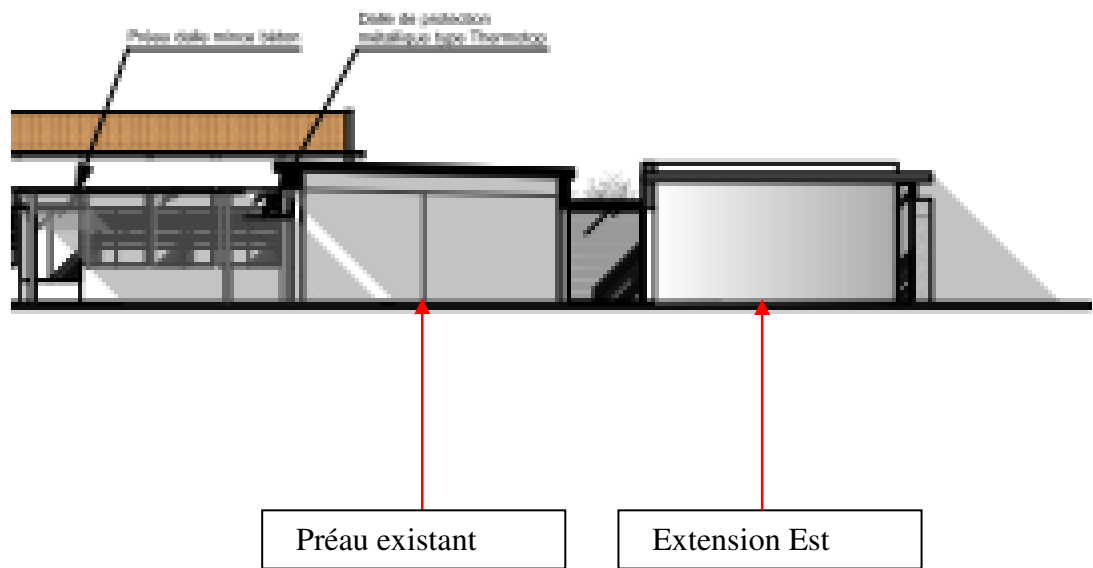
- Plans et coupes ESQUISSE de Maitrise d'œuvre (Arpège Architecture)
- Notice descriptive Diagnostic Esquisse (Arpège Architecture et BETEREM Ingénierie)

Annexe - Extrait de l'esquisse



ARPEGE ARCHITECTURES - REHABILITATION et EXTENSION du Groupe Scolaire "Ecole du Parc" - ESQUISSE - Plan de Masse Projet





ELEVATION OUEST

